

Les Echos

Le Quotidien de l'Economie

Mercredi 25 Juin 2008

Collectivités locales

Le cadre institutionnel du Grand Paris s'esquisse

500 participants sont attendus aux Assises de la métropole qui se tiennent aujourd'hui en Seine-Saint-Denis. L'annonce de la création d'un syndicat mixte d'études devrait constituer l'un des temps forts de cette manifestation destinée à élargir le débat lancé lors des conférences métropolitaines. La présence du secrétaire d'Etat chargé du Développement de la région capitale lui donne un relief tout particulier.

Plus de 500 participants, dont près de 200 élus, sont attendus aux Assises de la métropole qui se tiennent ce matin à La Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) pour plancher sur l'avenir du coeur de l'Ile-de-France et le dossier du Grand Paris. Organisées par Pierre Mansat, adjoint PCF au maire de Paris chargé de Paris Métropole, elles prolongent les conférences métropolitaines montées pour organiser la concertation avec les communes limitrophes de Paris. Portant sur des dossiers (transports, aménagement, logement) intéressant directement la capitale, elles avaient été largement boycottées par les élus de la majorité présidentielle. Rien de tel cette fois-ci avec la présence annoncée, outre d'élus de droite, du secrétaire d'Etat chargé du Développement de la région capitale, Christian Blanc, du secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, Roger Karoutchi, ou encore du secrétaire général de l'UMP et président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian.

Sur le fond, l'initiative la plus

voyante devrait revenir au maire socialiste des Lilas (Seine-Saint-Denis), Daniel Guiraud, qui proposera la création d'un syndicat mixte d'études destiné à approfondir les réflexions des élus en matière de développement économique, de logements et de transports. Le président socialiste de la région Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, devrait proposer dans ce cadre le triplement du fonds de solidarité d'Ile-de-France, à 500 millions d'euros, la mise en commun des droits de mutation et la création d'un syndicat du logement à l'échelle de la région. Il n'est pas sûr pour autant que le gouvernement donne son aval à ce syndicat mixte. Non pas tant parce que la loi Pasqua fait de ces questions une compétence de la région Ile-de-France et que l'encre du rapport Planchou qu'elle a commandité sur ces sujets n'est pas encore sèche, mais parce qu'il a des idées bien arrêtées.

Christian Blanc a en effet indiqué que les projets devaient précéder la structure institutionnelle et le président de la République a

maintenu son concours d'architectes pour imaginer l'agglomération parisienne du XXI^e siècle. Surtout, malgré l'avis favorable de la commission d'enquête publique, la majorité présidentielle et le gouvernement sont fort critiques sur le projet de schéma directeur d'Ile-de-France qui doit être voté en septembre. L'Etat devrait donc mettre de fortes conditions à sa signature - obligatoire - au bas du document qui planifie l'aménagement de la région, et donc du Grand Paris, pour les vingt prochaines années, auquel, comme le Medef Ile-de-France, il reproche son manque d'ambition. Quand aux représentants des départements, ils cherchent toujours le moyen de ne pas être écartés du débat.

DOMINIQUE MALÉCOT

Les Echos

Le Quotidien de l'Économie

Mercredi 25 Juin 2008

Collectivités locales

INTERVIEW - PHILIPPE LAURENT, - MAIRE DE SCEAUX

« Il faut permettre aux maires d'exister dans le débat »

La mutualisation des ressources des collectivités franciliennes doit, selon Philippe Laurent, membre du secrétariat de la conférence métropolitaine, être au coeur des réflexions du syndicat mixte annoncé en ouverture des Assises de la Métropole.

Question : La création d'un syndicat mixte chargé de réfléchir au Grand Paris doit être annoncée aujourd'hui. Pourquoi ce type de structure ?

Parce qu'il est tout d'abord difficile, voire impossible de délibérer sur la création d'une communauté urbaine. L'Etat n'est pas forcément prêt à lui consacrer les 500 millions d'euros que prévoient les textes et, juridiquement, un conseil général ne peut y adhérer. Or, Paris est à la fois une commune et un département.

Par ailleurs, la forme associative, si elle est envisageable, n'est pas une formule très mobilisatrice à l'égard des maires. Elle ne leur impose pas un engagement politique. L'adhésion au syndicat mixte nécessite, au contraire, une délibération préalable du conseil municipal. Libre à chaque commune d'adhérer ou non. De toute façon, cela n'empêchera pas la structure de fonctionner car il n'y a pas de contrainte de continuité

territoriale. Enfin, tous les types de collectivité peuvent adhérer, départements, région et chambres de commerce.

Question : Quand cette structure sera-t-elle en place ?

Il faut laisser aux collectivités le temps de délibérer. Elles le feront pendant l'automne. Puis le préfet prendra un arrêté de création. A moins qu'il ne s'y refuse, cette création pourrait intervenir avant la mi-2009. Mais les choses doivent aller vite. Le syndicat mixte doit fonctionner en parallèle avec le calendrier fixé par Nicolas Sarkozy sur le chantier du Grand Paris. Cette structure n'est pas une fin en soi, mais une étape pour évoluer vers une formule plus intégratrice. Encore une fois, elle doit permettre aux maires d'exister dans le débat aux côtés de grands élus franciliens, notamment Roger Karoutchi et Jean-Paul Huchon.

Question : Sur combien de collectivités pensez-vous déjà pouvoir compter ?

La ville de Paris semble acquise à l'idée, ainsi que les conseils généraux à majorité de gauche. Mais pas seulement. Le département des Hauts-de-Seine ne se désintéresse pas de ce débat. Jean Sarkozy, le

président du groupe de la majorité, figure parmi les inscrits aux Assises. Il pourrait pousser le conseil général à adhérer au syndicat mixte. Les Hauts-de-Seine ne doivent pas donner l'impression d'être égoïstes.

Question : Justement, comment comptez-vous aborder la question de la solidarité financière entre les territoires franciliens ?

La question de la mutualisation des ressources des collectivités locales, notamment celles tirées de la taxe professionnelle et des droits de mutation, est essentielle à mes yeux. Ces ressources doivent être réaffectées par une autorité politique d'agglomération vers les dossiers les plus prioritaires, celui du logement et encore plus celui des transports sur lequel il y a urgence à travailler beaucoup plus vite et beaucoup plus loin. Il y a des procédures qu'il faut simplifier et accélérer.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
JOËL COSSARDEAUX**